



## PROJET CPE - INFORMATIONS

Comme l'a très bien expliqué les membres du conseil lors de la séance publique d'information du 18 mai dernier le montant de 1 790 070\$ est en quelque sorte une préapprobation bancaire. Le montant final de l'emprunt, une fois les ajustements fiscaux, les subventions et les transferts bancaires obtenus avoisine les 1 415 780\$ et se détaille comme ceci :

PORTION INFRASTRUCTURE		PORTION MUNICIPALE	
COÛT DE CONSTRUCTION	292 030\$	COÛT DE CONSTRUCTION	221 920\$
SUBVENTION TECQ*	(100 000\$)	TAXES*	(71 920\$)
<small>* À CONFIRMER</small>		<small>* POSSIBLEMENT RÉCUPÉRABLES</small>	
<b>TOTAL</b>	<b>192 030\$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000\$</b>

  

PORTION CPE	
COÛT DE CONSTRUCTION	1 276 120\$
PART PAYÉE PAR LE CPE	(232 370\$)
<b>TOTAL</b>	<b>1 043 750\$</b>
REVENUS DE LOYER SUR 25 ANS	1 043 750\$
<b>COÛT SUR 25 ANS</b>	<b>0\$</b>

Premièrement, il est important de spécifier que le loyer demandé au locataire des lieux couvrira l'emprunt, les intérêts, les frais d'entretien ainsi que toutes les dépenses connexes pour obtenir un coût nul pour la municipalité et par conséquent les citoyens. Il reste donc un montant de 192 030\$ pour la construction de l'avenue des Cèdres et de l'avenue du Parc ainsi que le traitement pour l'eau potable pour approvisionner l'Hôtel de Ville, le pavillon Gilles-Giroux, le nouveau bâtiment et les jeux d'eau. À cela s'ajoute un dernier montant de 150 000\$ pour la construction d'une salle municipale de 600 pieds carrés et l'aménagement paysager des nouvelles rues.

Deuxièmement, le conseil aimerait préciser que le règlement d'emprunt prévoit le renflouement des dépenses déjà encourues pour un montant de 75 000\$ sur les 108 285\$ déjà dépensé, il ne faut donc pas comptabiliser ses montants à deux reprises. Ceci veut également dire que si le projet ne voit pas le jour, la municipalité essuiera un déficit pour l'ensemble des coûts déjà dépensé.

En terminant, vous devez savoir que le projet du CPE de Brigham est un projet qui est étudié depuis plus de 4 ans par le conseil municipal et qu'il compose une partie importante du plan stratégique 2015-2040. Ce projet structurant permettra à la municipalité d'attirer de nouvelles familles et d'augmenter la richesse foncière, deux éléments cruciaux considérant que le dernier recensement a identifié une décroissance de 6.1% de notre population dans les 5 dernières années seulement. Ceci évitera également des hausses de taxes dans les prochaines années étant donné qu'il y aura plus de citoyens, puisqu'avec la décroissance enregistrer les 5 dernières années une hausse de taxes considérable devient inévitable.

Normand Delisle, Maire